



**MADAME L'ADMINISTRATRICE ADJOINTE DU CEA,
L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE SUR LE CENTRE DE GRENOBLE.**

Hier, 7 décembre 2021, les salarié.e.s de tous les centres du CEA vous ont montré en utilisant leur droit de grève et par leur mobilisation qu'ils étaient déterminés pour obtenir l'ouverture de réelles négociations salariales, revendications qu'ils portent depuis plus de 2 ans. Une dernière version du cahier revendicatif vous a d'ailleurs été transmise. Pour rappel, il comporte les 9 points suivants :

1. Remise à niveau annuelle de la valeur du point par son indexation sur l'indice du coût de la vie
2. Un rebasage de la grille de 60 points pour tous en compensation du gel du point depuis plus de 10 ans
3. Réévaluation des augmentations individuelles des salariés de l'annexe 2
4. Alignement des primes PSC et PSNC à 10%
5. Reconnaissance de la pénibilité du travail par la réévaluation des primes de sujétion
6. Revalorisation des forfaits de postes et d'astreintes
7. Revalorisation des Missions et Transports
8. Revalorisation de la butée d'ancienneté à 25 ans pour tenir compte de l'allongement des carrières
9. Arrêt du gel de la valeur du point par son indexation sur l'inflation.

En réponse à ces revendications, vous restez figée sur votre préalable de modernisation de notre système de rémunération qui a pour objectif de retrouver des marges de manœuvre à budget constant, pour revaloriser les bas salaires mais aussi ajouter davantage de flexibilité et d'individualisation. Au détriment de quelle population voulez-vous améliorer le sort des bas salaires ? Par une décision unilatérale vous avez revalorisé le salaire des nouveaux embauchés à compter de 2021. Cette mesure indispensable pour redonner de l'attractivité à notre établissement public de recherche, pour être considérée comme une réelle avancée, doit concerner l'ensemble des salariés du CEA qui contribuent sans relâche à sa renommée mondiale.

Au lieu de fédérer salariés avec de l'expérience et les jeunes, annexe 1 et annexe 2, tout est fait pour diviser, les mesures déployées sont inéquitables et ne reconnaissent pas la montée en compétences et l'expérience acquise au sein de l'entreprise. Les salariés doivent-ils démissionner et re-postuler pour voir leur salaire enfin suivre l'inflation ?

Suite à la mobilisation d'hier, à laquelle vous nous accorderez le caractère significatif pour une première action commune à l'ensemble des centres, les déclarations de la direction à la presse, en réponse à celles des représentants du personnel, décrivent une augmentation des salaires de 20% sur dix ans pour les présents-présents sur cette période.

Ces chiffres annoncés nous confortent dans notre perception de la vision de la direction sur sa reconnaissance de l'investissement des salariés et laissent en suspend bon nombre de questions :

- En prenant les salariés dans leur ensemble, c'est omettre que les augmentations individuelles des 75% d'annexe 1 masquent la perte de pouvoir d'achat des annexes 2. Considérez-vous que les augmentations individuelles ont pour vocation à la fois de reconnaître la montée en compétence et de maintenir le pouvoir d'achat des salariés ?
- Le salaire moyen en France a évolué de plus de 20% en 12 ans quand celui des annexe 2 ne l'a fait que de 11%, considérez-vous que la perte de pouvoir d'achat de cette catégorie de salariés de l'entreprise est juste ?
- La valeur du point est figée depuis 2009 pourtant le budget du CEA a augmenté. La part de masse salariale dans le budget est passé en 15 ans de 30 à 21%, quelle analyse en tirer ? Considérez-vous qu'un salarié CEA doit voir son pouvoir d'achat uniquement se maintenir durant toute sa carrière ? La montée en compétence des salariés est-elle un dû pour l'entreprise et n'a pas vocation à être valorisée ?
- Enfin, considérez-vous que des négociations salariales sans une augmentation significative du budget dédié à apporter des réponses aux revendications des salariés doivent être considérées comme l'image d'une direction ouverte sur ce thème de la rémunération et d'un bon dialogue social ? Que devons-nous penser de la disparition du calendrier social de la réunion sur notre système de rémunération du 3 décembre sans aucune explication ?

Madame l'administratrice adjointe du CEA, les représentants du personnel du CEA Grenoble vous demandent d'ouvrir le plus rapidement possible de réelles négociations sur les revendications des salariés, sans prendre aux uns pour améliorer le sort des autres, mais en apportant de réelles avancées légitimes à l'ensemble du personnel. Nous vous remercions pour votre écoute et vos réponses attendues à ces questions des salariés.